

Règlements Généraux / General Rules & Regulations

1. Les organisateurs ne sont pas tenus responsables en cas de perte ou vol d'articles personnels laissés dans les vestiaires et salle de bal. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des blessures subies par les personnes assistants à la compétition.
 2. Ils incombent aux compétiteurs de se présenter 60 minutes avant la catégorie ou ils sont inscrits
 3. Les compétiteurs qui participent aux compétitions acceptent les notes qui leurs sont attribuées par les juges, la décision de ceux-ci étant sans appel.
 4. Des juges pénalisateurs sont en fonction lors de la tenue des catégories fermées
 5. **L'usage de vidéo-caméra est défendu lors de l'événement.**
 6. Le détenteur d'un billet renonce à toutes réclamations pouvant découler de la captation de son image dans les lieux de l'événement et de la diffusion ultérieure de son image à l'extérieur des lieux de l'événement.
 7. L'utilisation du billet est soumise aux règlements en vigueur sur les lieux de l'événement. Vous devez vous conformer aux règles établies par l'organisateur de l'événement. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à l'événement ou d'expulser toute personne dont le comportement sera jugé inadéquat avec ou sans remboursement du prix du billet
-
1. Responsibility will not be accepted by the organizers for loss or theft of articles left in the changing room and the ballroom. Neither will the organizers be held liable for injuries sustained by persons attending the competition.
 2. It is each competitors's responsibility to be present at least 60 minutes in advance at the scheduled time advertised
 3. Competitors entering all competition shall accept as final the individual markings of the judges.
 4. A panel of invigilators will be used for all restricted categories.
 5. **No videotaping will be permitted during the event.**
 6. The ticket holder waives any claim that may arise from the taking of pictures on the site of the event and from the subsequent broadcasting of his picture at the exterior of the site of the event.
 7. Use of the ticket is subject to regulations in force on the site of the event. You must abide by the rules established by the organizer of the event. Organizer reserves the right to deny access to the event or to evict anyone whose conduct will be deemed inadequate, with or without the reimbursement of the price of the ticket.

Règlements pour compétiteurs Amateur / Rules & Regulations for Amateur competitors

Amateur

1. Les amateurs doivent être membres du CCDDS ou de toutes autres associations amateurs reconnues par le Conseil Canadien en Danse et Danse Sportive.
2. Veuillez consulter le site www.cddsc.com pour les catégories en vigueur au Canada

Amateur

1. Amateur competitors must be registered with CDDSC or with any recognized amateur association recognized by the Canadian Dance and Dance Sport Council.
2. Consult the following web site www.cddsc.com for Canada's rules and regulations

Règlements pour compétiteurs Professionnel / Rules & Regulations for Professional competitors

Professionnel

1. Les compétiteurs professionnels doivent être membres du CCDDS pour le Canada, le NDCA pour les États-Unis, ou de toute autre association membre du WDC.
2. Dans le cas où seulement trois (3) couples ou moins dansent dans une catégorie, les bourses sont diminuées de moitié.
3. Les couples qui compétitionnent dans les différents Championnats Canadiens doivent rencontrer les exigences du Conseil Canadien en Danse et Danse Sportive. Ils peuvent les consulter sur le site www.cddsc.com.

Professional

1. All Professionals competitors should be CDDSC members for Canada and with the NDCA for USA and with WDC member organization.
2. In the instance where three (3) couples or less are competing in a category, the cash prize will be reduced by half.
3. Couples competing in Canadian Closed Championship should meet the Canadian Dance and Dance Sport Council requirements. You can consult them on the following web site www.cddsc.com